

MAGAZINE

TERRITOIRE D'ÉNERGIE **ALSACE**

NUMÉRO 1 | JUILLET 2022



Le dossier Territoire d'Énergie
Pages 4 & 5

SOMMAIRE

20 mai 2022 - Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluence



9 juin 2022 - Fin des travaux d'enfouissement basse tension, rue de Jepsheim à Ostheim



14 mars 2022 - Inauguration de l'unité de méthanisation de Gommersdorf

Le Syndicat

11 Rue du 1^{er} Cuirassiers, 68000 COLMAR

Contacts

Tél : 03 89 21 11 60
accueil@te.alsace - www.te.alsace

Horaires d'ouverture

lundi au jeudi de : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
le vendredi de : 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Magazine N°01 | Juin 2022

Directeur de la publication : Jean-Luc BARBERON

Directeur de la communication : Franck DUDT

Conception : Auctavia Communication - auctavia.fr

Impression : AGI Imprimerie

2000 exemplaires

Crédits photos : Tom Clément Photographie, GRDF Alsace
Territoire d'Énergie Alsace

Suivez-nous sur Facebook

tealsace



Chère Madame, Cher Monsieur,

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité relève de la compétence des collectivités locales. Dans leur grande majorité, les communes ont transféré cette compétence à des syndicats intercommunaux. C'est le cas de certaines communes alsaciennes qui depuis 1997 font confiance au Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin. Créé à l'initiative de l'Association des Maires du Haut-Rhin, le Syndicat d'Électricité a rapidement pris de nouvelles compétences, comme le gaz, pour répondre aux attentes de nombreuses collectivités. Un Syndicat qui n'a cessé de grandir, mais toujours avec le même objectif : servir les intérêts de ses communes membres. Désormais, 368 communes sont réunies pour contrôler l'action de nos concessionnaires ou favoriser le déploiement de l'électricité et du gaz au sein de tout le périmètre de concession.



EDITO

du Président

Depuis le renouvellement municipal, un nouveau Comité Syndical préside au bon fonctionnement du Syndicat. Le 14 décembre 2021, il a tenu à changer de dimension en adhérant à la marque Territoire d'Énergie. Un label qui lui permet de gagner en visibilité et de mieux apprécier l'action qu'il réalise au quotidien. Surtout, par ses nouveaux statuts, le Syndicat change de dénomination et enrichit ses compétences dans le domaine de la transition énergétique.

De nouvelles compétences qui amènent Territoire d'Énergie Alsace à prendre ses responsabilités et agir pour le monde de demain. L'action engagée pour le développement de gaz vert à Gommersdorf, avec un nouveau site de méthanisation, en est un parfait exemple.

Oui, nous sommes fortement engagés dans la transition énergétique.

Et c'est dans ce cadre, que nous avons commencé le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et que nous sommes également partenaires de communes dans leurs travaux d'économie d'énergie pour les bâtiments publics. Pour autant, nous réfléchissons déjà aux nouvelles formes de mobilité de demain.

Oui, le Syndicat avance. Mais il ne le fera jamais sans oublier d'où il vient. Aussi, je tiens à remercier tous les élus qui ont participé au développement du Syndicat depuis son origine. Avec la volonté du Comité Syndical, il nous appartient d'écrire de nouvelles pages de son histoire, en portant l'engagement de toujours mieux servir nos concitoyens.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été plein d'énergie !

Jean-Luc BARBERON

Président de Territoire d'Énergie Alsace



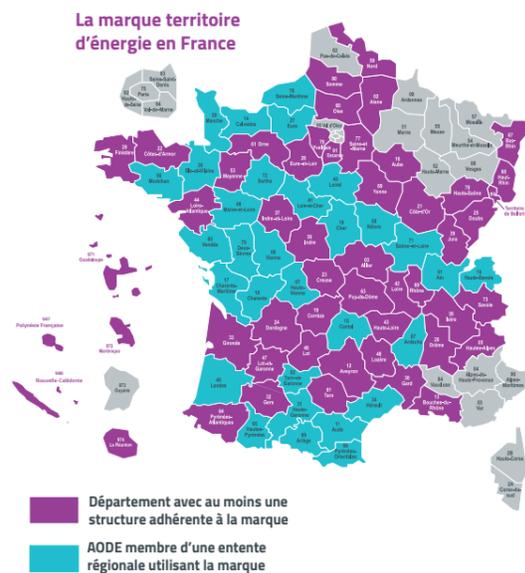


DOSSIER TERRITOIRE D'ÉNERGIE

À la faveur de nouveaux statuts adoptés lors du Comité Syndical du 14 décembre 2021, le Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin est devenu, par arrêté interpréfectoral du 23 mars 2022, **Territoire d'Énergie Alsace**. Une nouvelle dénomination qui s'accompagne d'une nouvelle identité.

Depuis 2017, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) propose aux Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) de se réunir sous une même marque, avec le label Territoire d'Énergie.

L'objectif de la FNCCR est de donner plus de visibilité aux syndicats d'énergies, quelle que soit l'échelle du territoire sur lequel ils rayonnent. Sous ce signe distinctif, les utilisateurs du label affirment leurs valeurs de solidarité territoriale, de mutualisation et d'engagement pour la qualité des réseaux, le service public et la transition énergétique.



Cette identité commune des Syndicats qui rayonnent sur leur territoire leur permet d'être clairement identifiés par leurs partenaires et les concessionnaires, comme une seule et même autorité chargée de défendre les intérêts de leurs communes membres. Autrement dit, avec cette marque collective, la communication des uns profite aussi à celle des autres.



EN CHIFFRES :

2017 Création de la marque

51 Nombre de territoires engagés avec la marque Territoire d'Énergie

01 UNE IDENTITÉ COMMUNE

Pour être visible et clairement identifié, il est nécessaire de disposer d'une identité affirmée. En adoptant le label Territoire d'Énergie, le Syndicat s'appuie sur une charte graphique commune, lisible, moderne et qui rassemble de nombreuses AODE.

DOSSIER TERRITOIRE D'ÉNERGIE

02 DES VALEURS COMMUNES

L'adhésion à la marque Territoire d'Énergie par le changement de statuts permet au Syndicat de confirmer son engagement pour la qualité des réseaux en jouant la carte de la solidarité, que ce soit en matière d'acheminement d'électricité ou de gaz. Le Syndicat confirme aussi sa volonté d'être un acteur incontournable dans la mise en œuvre de la Transition Énergétique sur son territoire. Il le devenait déjà par le dispositif ACTEE ; il le sera davantage avec la nouvelle compétence optionnelle "gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)" avec la définition d'un schéma directeur à l'échelle du territoire en cours d'élaboration.



03 DES CHANGEMENTS

Par cette adhésion et ce changement de dénomination, Territoire d'Énergie Alsace va modifier ses outils de communication les rendant plus modernes, plus attractifs, plus faciles d'accès. En s'appuyant sur la charte graphique de la FNCCR, le Syndicat affirme sa volonté de produire un nouveau site internet et un magazine d'information, accompagnant la nouvelle identité visuelle. Une nouvelle identité visuelle qu'on perçoit déjà par l'enseigne, l'habillage des bornes de recharge électrique...



Parole d'Élu : FRANCK DUDT

Vice-Président en charge des finances et de la communication



« L'adhésion à la marque Territoire d'Énergie a été décidée à l'unanimité par notre Comité Syndical, réuni le 14 décembre dernier. Elle a été voulue non seulement pour rendre notre action plus lisible, mais aussi et surtout pour mettre en avant la vitalité de notre collectivité. Nous sommes bien engagés dans la transition énergétique et précurseurs dans de nombreux domaines. Territoire d'Énergie va nous permettre de mieux le faire savoir. »

Sur le fond, la nouvelle communication s'oriente vers une digitalisation des services pour gagner en visibilité, tout en simplifiant son message.

Le site internet sera accompagné d'un extranet qui doit faciliter le quotidien des communes membres dans leurs relations avec Territoire d'Énergie Alsace.

Cette modernisation de la communication passe aussi par une présence sur les réseaux sociaux pour gagner en visibilité auprès du grand public.

Facebook et LinkedIn seront privilégiés, de même qu'une newsletter sera proposée pour mieux présenter l'action menée.

L'action de terrain de Territoire d'Énergie Alsace va devenir plus visible et s'inscrire dans une démarche globale, de portée nationale. Le but étant de montrer une force collective et surtout d'être reconnu comme un tout.

MISSIONS & COMPÉTENCES



MISSIONS & COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Territoire d'Énergie Alsace est un syndicat composé de 332 communes haut-rhinoises et de 2 Communautés de Communes bas-rhinoises : la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé (18 communes chacune). Le Syndicat est propriétaire de plus de 10 000 km de réseaux électriques basse et haute tensions : 4 059 km de lignes haute tension et 6 613 km de lignes basse tension. Créé en 1997, il a vu ses compétences évoluer au fil du temps pour devenir une belle structure au service de ses 368 communes membres. En adhérant à Territoire d'Énergie, il va plus loin.

01 L'ORGANISATION DU SYNDICAT

LA GOUVERNANCE :

Elle est organisée autour de trois organes

UNE INSTANCE DÉCISIONNELLE

Le Comité Syndical, composé de **40** titulaires et **40** suppléants, élus par les délégués des collectivités membres

DES GROUPES DE TRAVAIL

véritables forces de propositions pour alimenter et préparer le travail du Comité Syndical. Il existe actuellement 5 groupes de travail : Communication / Information, Redevance d'Occupation du Domaine Public / Gestion des fourreaux, Éclairage public, Mobilité et Transition énergétique.

UN ORGANE DE PILOTAGE

le Bureau Syndical, composé du Président, des Vice-Présidents et des assesseurs (**12** élus)

02 MISSIONS DU SYNDICAT

01 CONTRÔLE LES CONCESSIONS SUR SON PÉRIMÈTRE

Dans la plus grande partie du Haut-Rhin et une petite partie du Bas-Rhin, la mission de service public de distribution d'électricité et de gaz est assurée par le binôme Syndicat (autorité concédante) et concessionnaires (ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ÉNERGIES, CALEO, Gaz de Barr) dans le cadre de contrats de concession. Le Syndicat, en sa qualité de propriétaire des réseaux, assure le contrôle des activités des concessionnaires. En leur qualité de Gestionnaires des Réseaux, ils assurent l'essentiel des investissements (raccordements, renforcements, extensions).

02 MET EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Suite au changement de statuts, le Syndicat a désormais de nouvelles missions, mettant l'accent sur la transition énergétique. Il va notamment créer un Schéma Directeur de déploiement des IRVE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques), aider les Communautés de Communes à élaborer leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et permettre, via le programme ACTEE 2 de la FNCCR, la rénovation thermique des bâtiments communaux des communes inscrites.

07 COLLECTE LA TCCFE POUR LES COMMUNES

Le Syndicat se charge aussi de collecter, contrôler et reverser trimestriellement à ses communes la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité.

03 REPRÉSENTE LES COMMUNES MEMBRES

Il représente les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz.

06 PARTICIPE À LA MODERNISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

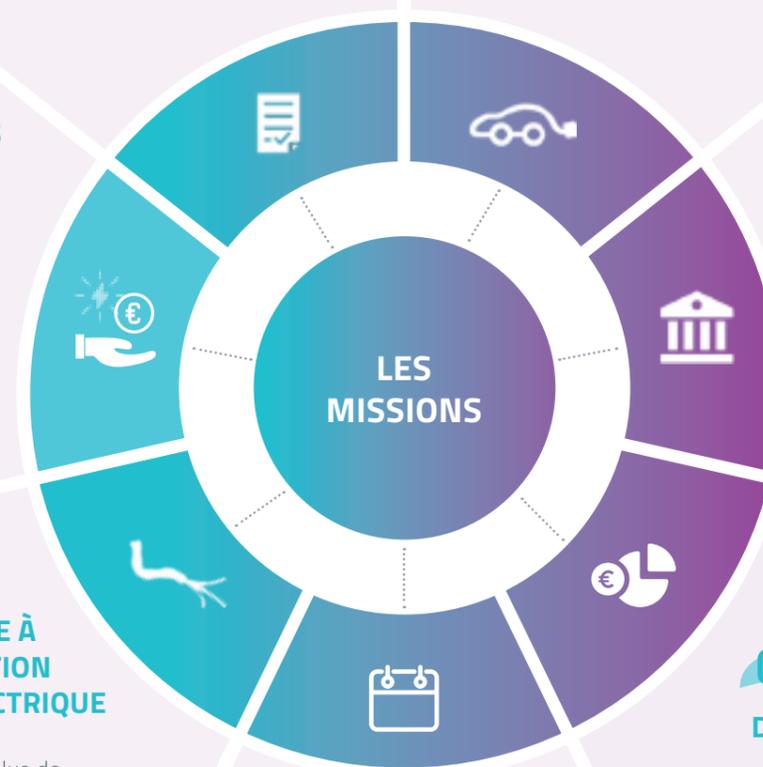
Il co-investit depuis plus de 10 ans sur la modernisation du réseau électrique, et aide les communes à enfouir leurs réseaux électriques via l'Article 8 du contrat de concession.

05 ÉLABORE UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES TRAVAUX

Avec l'ensemble des concessionnaires, il programme les travaux, en favorisant une meilleure coordination depuis l'étude jusqu'à leur réalisation, avec le concours de tous les intervenants

04 ASSISTE LES COMMUNES SUR LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il accompagne aussi les communes pour la récupération des différentes redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de réseaux et la location des fourreaux.



REPORTAGE PHOTOS



Territoire d'Énergie Alsace en présence de M. LARCHER, au Salon des Maires



Réunion Entente Grand-Est, à Épernay



Projet de sécurisation à Pfaffenheim



Coupé de câble à Bourbach-le-Bas



Salon de la mobilité électrique à Strasbourg



Inauguration borne de recharge à Ostheim



Enfouissement du réseau aérien à Wittisheim : Avant / Après



01 BUDGET 2022

RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2021

4 534 110,97 €, de résultat reporté + Redevances : 3 489 572,70 €
Autres recettes (loyer + charges AMHR, reliquat TCFE, remboursement de charges du budget annexe vers le budget principal) : 148 506,78 €

= 8 172 190,45 € de recettes de fonctionnement

- 1 180 085,75 € de dépenses de fonctionnement dont 454 575,00 € de reversement de la redevance R2

Soit 6 992 104,70 € d'excédent de fonctionnement

1 099 290,48 € d'excédent de fonctionnement capitalisé

+ 1 476 511,40 € de participations des communes au titre de l'Article 8 du Contrat de concession

+ 28 615 € au titre de l'amortissement

= 2 606 570,71 € de recettes d'investissement

(- 1 099 290,48 €, excédent reporté)

+ (- 2 627 445,74 € pour des travaux « Article 8 »)

+ (- 1 006 563,28 € de subventions d'équipement)

= - 4 944 611,50 € de dépenses d'investissement

Soit un déficit d'investissement de - 2 338 040,79 €

4 752 754,11 € de résultat (budget principal et budget annexe cumulé en 2021)

Prévisions budgétaires 2022 :

Ce budget est intégralement financé par les redevances habituelles versées par ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ÉNERGIES, CALEO et Gaz de Barr.

1- En section de fonctionnement : 8 433 720,78 €
2- En section d'investissement : 9 971 722,82 €

Aucune participation financière n'est demandée aux collectivités membres.

02 TAXE Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

Le périmètre s'élargit.

La loi du 7 décembre 2010 énonce que le Syndicat est seul compétent pour percevoir la TCCFE en lieu et place des communes membres de moins de 2 000 habitants.

À ce jour, 306 communes de moins de 2 000 habitants et 46 communes de plus de 2 000 habitants sont concernées par le reversement trimestriel de la TCCFE.

Le Syndicat reverse trimestriellement à ces mêmes communes la totalité du montant de la taxe, déduction faite des frais de gestion fixés à 1%.

Lors de sa séance du 28 septembre 2021, le Comité Syndical, a délibéré, à l'unanimité, en faveur d'une collecte de la TCCFE pour le compte des communes d'Altkirch, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Saint-Amarin, Soultz et Village-Neuf.

Le Comité Syndical a aussi décidé d'arrêter le coefficient multiplicateur à 8,50 pour l'année 2022 et de mettre en place un budget annexe relatif à la gestion de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

Résultats de l'année 2021 :

- Les recettes de fonctionnement sont de 8 072 364,15 €. Elles sont versées par les fournisseurs présents sur le territoire du Syndicat.

- Les dépenses de fonctionnement sont de 7 973 673,95 €. Elles sont représentées par les reversements aux communes et les frais de gestion.

Soit un excédent de fonctionnement de 98 690,20 € qui sera affecté au budget principal.

Prévisions budgétaires 2022 :

-Dépenses de fonctionnement : 9 354 190,20 €
-Recettes de fonctionnement : 9 354 190,20 €



PAROLE DE CONCESSIONNAIRE



LA PAROLE À AMÉLIE LOMBARD

Territoire d'Énergie Alsace organise et exerce le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par EDF, ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ ÉNERGIES, CALEO et Gaz de Barr pour la commune de Villé. Il nous a paru opportun de leur laisser la parole pour mieux les connaître. La parole est donnée aujourd'hui à Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace au sein de GRDF.

VOUS ÊTES L'INTERLOCUTRICE PRINCIPALE DE GRDF POUR LE SYNDICAT. QUEL EST VOTRE RÔLE ?

Mon rôle en tant que Directrice Territoriale Alsace au sein de GRDF est d'accompagner les différents acteurs du territoire dans l'élaboration de leur stratégie énergétique jusqu'à leur déclinaison opérationnelle par projets. Je travaille sur plusieurs sujets qui peuvent être au cœur des préoccupations de mes interlocuteurs, tels que le BioGNV, le biométhane, la maîtrise de l'énergie, la sécurité industrielle ou encore les politiques énergétiques. J'essaie d'être un lien entre les collectivités territoriales, les autorités concédantes, les partenaires et les décideurs locaux afin qu'ensemble nous puissions faire émerger une vision stratégique, économique et environnementale de notre territoire alsacien.

QUELLE IMPORTANCE A TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE POUR GRDF ?

Les 2300 km de réseaux répartis sur les 157 communes qui lui ont transféré leur compétence gaz, font de Territoire d'Énergie Alsace la plus grosse autorité concédante de GRDF sur le territoire alsacien. Territoire d'Énergie Alsace est de ce fait l'interlocuteur privilégié de GRDF sur les questions énergétiques, lui permettant d'avoir une vision globale du territoire. Cette unicité facilite les échanges entre autorité concédante et concessionnaire et permet ainsi à GRDF d'accompagner Territoire d'Énergie Alsace dans ses projets de transition énergétique.

QUELS SONT LES ENJEUX DE LA RENÉGOCIATION DU CONTRAT QUI VOUS LIE AVEC NOTRE SYNDICAT ?

GRDF et Territoire d'Énergie Alsace travaillent main dans la main depuis de nombreuses années. La relation de confiance établie entre nos 2 structures nous permet d'avancer ensemble vers les objets du gaz et plus particulièrement depuis quelques années des gaz verts et de la transition énergétique. Ce nouveau contrat permettra à Territoire d'Énergie Alsace de se fixer un cadre et une stratégie cohérente et en lien avec ses ambitions environnementales. Le contexte actuel nous a montré que les défis à venir étaient importants. Faire de l'énergie gaz, une énergie verte et renouvelable est à la fois une réalité, mais également un enjeu de taille. GRDF et Territoire d'Énergie Alsace vont ainsi poursuivre leur collaboration pour un mix énergétique diversifié, local et plus renouvelable notamment grâce aux gaz verts.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR POUR NOS DEUX STRUCTURES ?

Acteur de référence pour l'énergie gaz, GRDF accompagne les acteurs, qui comme Territoire d'Énergie Alsace, s'engagent pour la transition énergétique. Ensemble nous réfléchissons à la meilleure manière de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux. En effet, les syndicats d'énergie sont les acteurs clés du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique. L'avenir des réseaux gaz dépend des actions en faveur de la transition écologique que les syndicats souhaiteront mettre en place à court et moyen terme, notamment en matière de développement des gaz verts, et de la rénovation du patrimoine. GRDF se positionne à leurs côtés pour les coconstruire.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



L'UNITÉ DE MÉTHANISATION DE GOMMERSDORF, UN GAZ VERT

La méthanisation est un processus biologique permettant de produire une énergie renouvelable, appelée le biogaz, par la dégradation de matières organiques grâce à des bactéries, dans un milieu sans oxygène. C'est un processus qui peut avoir lieu naturellement dans certains milieux comme les marais, mais que l'on peut aussi mettre en œuvre volontairement dans des installations dédiées, tel un méthaniseur.

Le 14 mars dernier, en présence de nombreux élus, de représentants de l'État, de GRDF Grand Est, l'unité de méthanisation de Gommersdorf a été inaugurée. Un très beau projet que Territoire d'Énergie Alsace a soutenu.

énergies fossiles. On peut même parler de gaz vert qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.



L'unité de méthanisation de Gommersdorf s'ajoute à celle de Traubach-le-Bas. Ensemble, ces unités produisent l'équivalent de 3% de la consommation annuelle de gaz du Haut-Rhin.

Cette journée d'inauguration, qui a vu la présence de nombreux élus locaux et de parlementaires, témoigne de la prise en compte de l'urgence de la transition énergétique.

Territoire d'Énergie Alsace, propriétaire des réseaux de gaz, était présent en tant que partenaire. Devenu le principal interlocuteur des collectivités dans la transition énergétique, il se place comme un facilitateur dans le développement des projets de méthanisation.



Cette unité récolte les effluents d'élevage, les déchets verts et les bio déchets de ménage qu'elle transforme en biogaz. Ce dernier, majoritairement constitué de méthane, va être injecté dans le réseau de gaz naturel.

30 agriculteurs participent à ce projet en fournissant la matière qui est transformée en biogaz. Cette action permet de chauffer 2300 foyers et se présente comme une alternative crédible aux

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les matières organiques pouvant être méthanisées sont nombreuses. On parle de méthanisation agricole ou méthanisation « à la ferme » lorsque ces matières proviennent des activités agricoles : effluents d'élevage (fumier, lisier), résidus de récolte, déchets de l'industrie agro-alimentaire ou de la restauration,... et que ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui mettent en œuvre la méthanisation.

DISPOSITIF ACTEE

ACTEE, UN DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES RÉSILIENTES

Dans le cadre du plan de relance national, la FNCCR a lancé en 2020 le deuxième programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). Doté de 100 millions d'euros, ce programme doit permettre de rénover partiellement ou entièrement environ 50.000 bâtiments publics.

Territoire d'Énergie Alsace accompagne les 4 collectivités retenues dans l'appel à manifestation d'intérêt ACTEE 2 SEQUOIA, à partir des 4 leviers de la FNCCR :



Mise à disposition d'un économe de flux

Coût de l'intervention défini entre le territoire et la commune

Mise à disposition d'outils de mesure, petits équipements

50% de l'aide plafonnée à 100 € HT par outil

Définition d'Audits et stratégies pluriannuelles d'investissement

50% d'aide plafonnée à 2500 € par audit

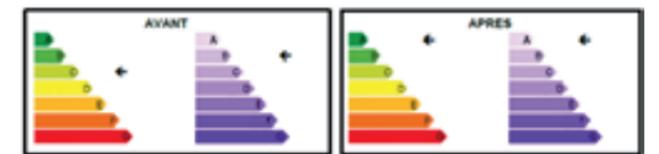
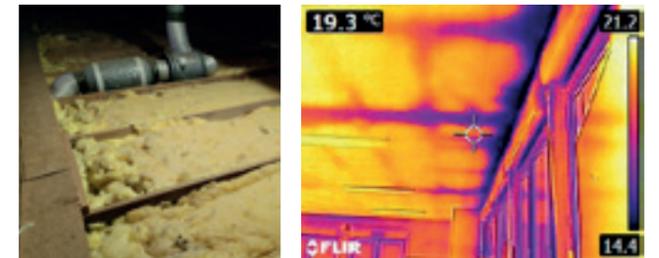
Recherche de financement de la maîtrise d'œuvre

30% d'aide plafonnée à 5000 € HT selon l'enveloppe disponible du territoire

Autrement dit, Territoire d'Énergie Alsace accompagne la commune, établit le diagnostic du bâtiment public, détermine les actions à envisager et accompagne la collectivité dans l'obtention des subventions.

Pour mieux accompagner les communes membres du Syndicat, Territoire d'Énergie Alsace a recruté un économe de flux, Corentin GRILLO (lire par ailleurs). Il est chargé de visiter les bâtiments concernés et réaliser les études d'efficacité énergétique.

Ainsi, la commune de Helfrantzkirch est accompagnée actuellement dans un projet de rénovation énergétique concernant l'école et la salle polyvalente. Un diagnostic a été établi qui permet de définir les pertes de chaleur, les solutions à mettre en œuvre, le coût des travaux et le bénéfice énergétique obtenu pour la commune.



L'INFO EN +

La fin du programme est prévue le 15 mars 2023. D'ores et déjà 20 communes ont été visitées sur 40 sollicitations faites. 48 bâtiments sur 127 ont été diagnostiqués. Le dispositif ACTEE 2 est une réussite parce qu'il permet aux collectivités de réduire leur facture énergétique tout en rendant notre territoire plus résilient en matière de changement climatique.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

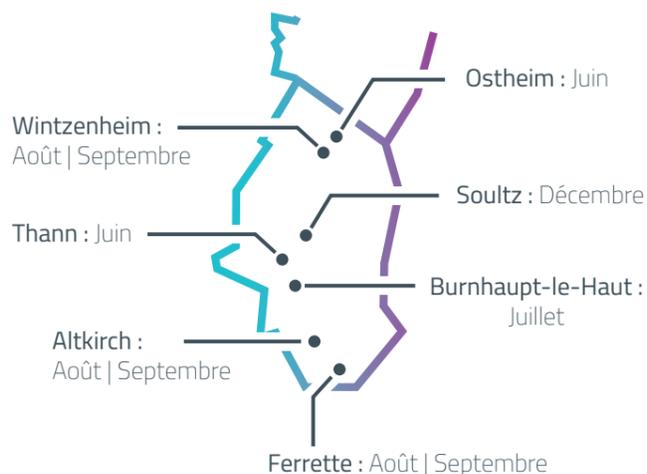
FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Afin d'accélérer le déploiement des IRVE ouvertes au public et d'en assurer la cohérence territoriale, l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur de développement des IRVE.



01 UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE

Dans ce cadre, Territoire d'Énergie Alsace a pris cette nouvelle compétence pour répondre au défi de la transition écologique. Pour ce faire, il a adhéré à la SPL MODULO dès l'année 2019 pour le déploiement et la gestion d'installations de recharge pour véhicules électriques sur le périmètre de la concession. Le 15 juin 2021, le Comité Syndical a décidé de financer l'installation de 7 bornes de recharges rapides (50 kW DC / 22kW AC) réparties sur le périmètre de la concession d'ouest en est et du nord au sud. Le déploiement des bornes rapides concerne cette année les communes suivantes, selon le calendrier de mise en œuvre arrêté avec l'opérateur MODULO :



02 UN SERVICE À ÉQUILIBRER

L'exploitation des bornes de recharge génère un coût d'exploitation estimé à 4 000 € par borne, soit 28 000 € par an. Le Comité Syndical a décidé de faire financer ces coûts de fonctionnement en fonction du volume de recharge effectué. Pour équilibrer le service, Territoire d'Énergie Alsace prévoit la tarification suivante :

$$\text{COÛT DE L'ÉNERGIE } 0.22 \text{ €/KWH} + \text{CHARGE D'EXPLOITATION } 0.06 \text{ €/MIN} = \text{OFFRE DE SERVICE DE RECHARGE}$$

L'offre de service proposé aux usagers positionne Territoire d'Énergie Alsace dans la moyenne des prix du marché. Pour atteindre l'équilibre financier, il est nécessaire que chaque borne fonctionne 1 200 h/an, soit 50 journées dans l'année.

PROCHAINE ÉTAPE

Il est aussi prévu d'installer 18 bornes de recharges 22kW réparties sur tout le périmètre du Syndicat, en s'appuyant sur le réseau des intercommunalités. A minima, Territoire d'Énergie Alsace prévoit d'installer une borne de recharge 22kW par bassin de vie intercommunal, en Communauté de Communes ou Communauté d'agglomération. Ce déploiement s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (SDIRVE). Ce dispositif a été conforté le 29 avril dernier, dans le cadre du salon de la mobilité électrique. À cette occasion, le Président de Territoire d'Énergie Alsace a signé avec ENEDIS et Mobilize la convention tripartite pour l'élaboration du Schéma Directeur, organisant le déploiement des IRVE.

LA VIE DU SYNDICAT

L'ÉQUIPE

DIRECTEUR

RENÉ WUNENBURGER

ALAIN SPECHT

Directeur adjoint

CHRISTELLE HILDWEIN

Responsable administratif

JEAN-MARC BERNAUD

Technicien

MÉLANIE GAUDREE
Assistante administrative polyvalente

CORENTIN GRILLO
Économe de flux

YONSS EL AROUI
Chargé de mission Mobilités

MANON PETIOT
Chargée de communication

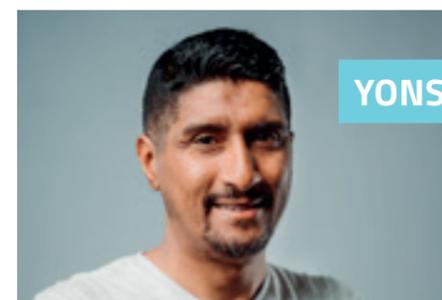
DE NOUVEAUX AGENTS

Territoire d'Énergie Alsace compte 8 collaborateurs investis dans leurs missions avec dévouement et compétence. Parmi eux, 3 nouveaux agents sont chargés d'accompagner la Collectivité dans ses nouvelles missions, notamment dans la transition énergétique et la digitalisation de notre action.



CORENTIN GRILLO

Corentin GRILLO est économe de flux. Il est arrivé au Syndicat le 16 août 2021. Corentin est chargé de réaliser le programme ACTEE 2 sur le périmètre de la concession, auprès des communes inscrites. Il est un facilitateur d'action : il permet d'agir dans l'évaluation des gisements d'économies d'énergie, d'aider au passage des marchés et des travaux, et de suivre sur le long terme les travaux réalisés avec les économies d'énergie générées. En tant qu'économe de flux ACTEE, il est un véritable ambassadeur de la transition énergétique pour les collectivités de Territoire d'Énergie Alsace. En outre, il permet une approche de long terme, dans le suivi et la gestion des politiques énergétiques du territoire, en vue de préserver et d'améliorer le patrimoine communal.



YONSS EL AROUI

Yonss EL AROUI, chargé de mission Mobilités, est arrivé le 2 novembre 2021 et s'occupe des dossiers qui portent sur la mobilité. Il travaille actuellement au développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE). Yonss propose les orientations stratégiques, techniques et financières dans la mobilité, en cohérence avec la configuration du Syndicat. Il met en place, gère et suit le Schéma Directeur des IRVE tout en assurant le suivi du marché de gestion MODULO. Il est en lien direct avec les collectivités pour présenter la démarche, être leur support technique, faire les études, instruire les dossiers d'aides, les demandes de raccordement, le suivi des travaux, la mise en service et le contrôle de la facturation. Yonss va ainsi contribuer au développement de la mobilité électrique en Alsace.



MANON PETIOT

Manon PETIOT a été recrutée le 28 mars 2022 pour répondre au besoin de communication de Territoire d'Énergie Alsace. Elle a comme prérogative de mieux informer les membres du Comité Syndical, les concessionnaires, les partenaires et le grand public sur toutes les actions mises en œuvre. Elle a aussi pour mission d'assurer la promotion du Syndicat, en s'appuyant sur la nouvelle charte graphique, avec l'adhésion à la marque Territoire d'Énergie. Entre autres, elle aura pour mission de réaliser des supports de communication imprimés, de favoriser la tenue d'événements en allant à la rencontre des différents publics du Syndicat. Elle aura aussi mission de digitaliser l'action de Territoire d'Énergie Alsace par une présence affirmée sur les réseaux sociaux et le nouveau site internet.

AGENDA DU SYNDICAT

6 SEPTEMBRE

Bureau Syndical,
au Syndicat à Colmar

22 AU 24 NOVEMBRE

Salon des Maires et des
Collectivités, Paris

20 SEPTEMBRE

Comité Syndical, à la Maison de la
Nature à Hirtzfelden

29 NOVEMBRE

Bureau Syndical, au Syndicat à
Colmar

22 SEPTEMBRE

Salon des Maires et des
Collectivités, à Mulhouse

13 DÉCEMBRE

Comité Syndical (lieu à définir)

27 AU 29 SEPTEMBRE

Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités
Concédantes et des Régies (FNCCR), à Rennes

EN BREF

Remise du rapport final d'Audit réalisé par la Direction Départementale des Finances Publiques et la Paierie de la Collectivité européenne d'Alsace. Territoire d'Énergie Alsace devient la première collectivité territoriale haut-rhinoise engagée dans une démarche d'attestation de fiabilité des comptes.



VENREDI 13 MAI



Des agents et élus du Syndicat ont visité la station multi-énergies de GRDF, à Sarreguemines

VENREDI 20 MAI

Coupé de câble à Bourbach-le-Bas, suite à la mise en souterrain du réseau électrique basse tension, rue de Roderen.



LUNDI 30 MAI



Inauguration de la première borne de recharge pour véhicules électriques installée par Territoire d'Énergie Alsace, à Ostheim

JEUDI 9 JUIN

Inauguration de la borne de recharge pour véhicules électriques de Thann, installée par Territoire d'Énergie Alsace.



JEUDI 16 JUIN

ÉVÉNEMENTS À VENIR



3^{ème} Salon des Maires et des Collectivités du Haut-Rhin, le 22 septembre au Parc Expo de Mulhouse. À l'instar des Salons organisés en 2020 et 2021, le Syndicat s'associera à nouveau à la démarche en occupant un stand.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) organise son Congrès national du 27 au 29 septembre 2022 à Rennes. Comme pour les Congrès de 2016 et 2019, le Syndicat partagera un stand avec les Syndicats de l'Entente Grand Est, avec éventuellement la présence de nos concessionnaires sur le stand, sous la bannière Territoire d'Énergie Alsace. La communication autour de ce Congrès sera définie avec le Groupe de Travail Communication.